



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2022/57

Objet : Convention cadre CTG

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 09 décembre 2022

**Date de réunion : 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 15 décembre à 19 h 56, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel (à partir de 20h), Mme MERONI Isabelle, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. ECOCHARD Nicolas, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel (jusqu'à 19h59), M. SAVART qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absentes : Mme GUILLOT Myriam et Mme HENRION Nathalie  
Mme BUIRET Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

La Communauté de Communes Bresse et Saône était signataire d'un Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône pour la période 2018/2021.

Ce contrat permettait le versement de subventions nommées 3 prestations de Service Enfance Jeunesse (PESJ) pour les services suivants :

- Les trois multi-accueils
- Les trois Relais Petite Enfance (RPE)
- La ludothèque
- Le poste de coordinateur Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Le Contrat Enfance-Jeunesse évolue en Convention Territoriale Globale (CTG) pour la CAF et en dispositif « Grandir en Milieu Rural (GMR) pour la MSA.

La commune de Bâgé-Dommartin en lien avec le PEDT est signataire de cette convention avec les communes de Pont-de-Vaux et Saint-Benigne.

Un diagnostic de territoire devra être réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. A partir de cette analyse, plusieurs axes d'actions pourront être identifiés autour de cinq thématiques définies :

- La petite enfance et l'enfance
- La jeunesse
- La parentalité
- L'accès aux droits et inclusions numériques
- Les seniors.

Sur proposition de M. le Maire et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer, avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône, le  
Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale et Grandir en Milieu Rural pour la période du  
1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,  
Le 15/12/2022  
Le Maire

Le Secrétaire de séance

